

Réserve de biodiversité des lacs-Vaudray-Joannès : suivis des actions

Assemblée générale annuelle

24 mai 2025



Mise en contexte

- Signature d'une entente entre la Ville et le MELCCFP pour la conservation et la mise en valeur des réserves de biodiversité Opasatica et des lacs Vaudray-et-Joannès
 - Durée de l'entente : 3 ans
 - Enveloppe de 150 000 \$

- Fin de l'entente : 31 mars 2026
 - L'argent doit être dépensé

Plan initial des actions (2024)

ACTIONS	RÉSERVE(S) VISÉE(S)	COÛT ESTIMÉ
Élaborer une stratégie de communication adaptée à la clientèle ciblée et aux préoccupations soulevées	Les deux	10 000 \$
Élaborer un plan d'échantillonnage de l'eau de surface	Opasatica	30 000 \$
Implantation d'une station de lavage	VJ	40 000 \$
Affiche d'information et poteaux		10 000 \$
Réalisation de capsules vidéo	Les deux	7 000 \$
Réaliser une campagne de sensibilisation	VJ	3 000 \$
Journée de formation pour aménager une bande riveraine + Production de plans d'aménagement	Les deux	5 000 \$ 3 000 \$
Élaborer un plan de signalisation afin d'améliorer l'affichage concernant les réserves	Les deux	4 500 \$
Plan de suivi de l'état de la biodiversité	VJ	15 000 \$
Total		121 000 \$
Non affecté		29 000 \$

Actions réalisées ou en cours

ACTIONS	RÉSERVE(S) VISÉE(S)	COÛT ESTIMÉ ou RÉÉL
 Élaborer une stratégie de communication adaptée à la clientèle ciblée et aux préoccupations soulevées	Les deux	10 000 \$
 Élaborer un plan d'échantillonnage de l'eau de surface	Opasatica	30 000 \$
 Implantation d'une station de lavage Affiche d'information et poteaux	VJ	80 000 \$ 3 000 \$
 Réalisation de capsules vidéo	Les deux	7 050 \$
 Réaliser une campagne de sensibilisation	VJ	3 000 \$
 Journée de formation pour aménager une bande riveraine + Production de plans d'aménagement	Les deux	8 500 \$
 Élaborer un plan de signalisation afin d'améliorer l'affichage concernant les réserves	Les deux	4 500 \$
 Plan de suivi de l'état de la biodiversité	VJ	15 000 \$
Total		161 050 \$
Dépassements		10 050 \$



Implantation d'une station de lavage

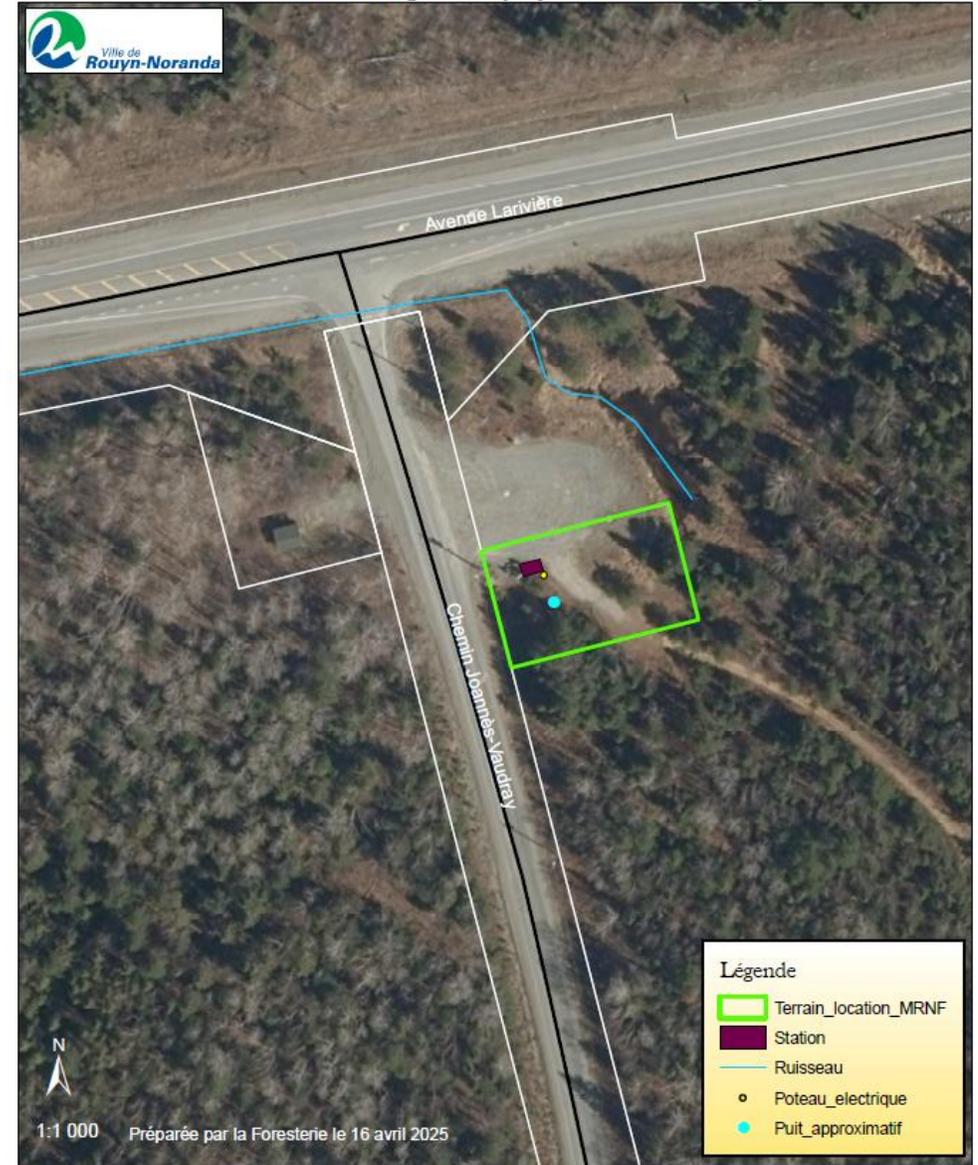
- Plusieurs lieux ont été suggérés dans les dernières années notamment pour faciliter la vigie et la maintenance de la station (dont le remplissage du réservoir)
- **Attentes de l'association VJ sur les critères essentiels** = Avoir les conditions de pression, de température et d'option de lavage optimales
 - 2 600 psi
 - 60 °C
 - Option de lavage des viviers et pieds de moteur
- **Orientation prise d'installer la station au coin de la 117 et du chemin du Vaudray-Joannès**
 - Permettra une optimisation de la station pour l'ensemble du territoire
 - Augmente la visibilité et l'acceptabilité sociale du projet

Implantation d'une station de lavage

- Fin d'installation prévue : fin octobre 2025
- Inclura un puit (pas de réservoir à remplir)
- Estimation coûts : 80 000 \$



Station de lavage d'équipements nautiques





QUESTIONS?

Installations septiques - réglementation

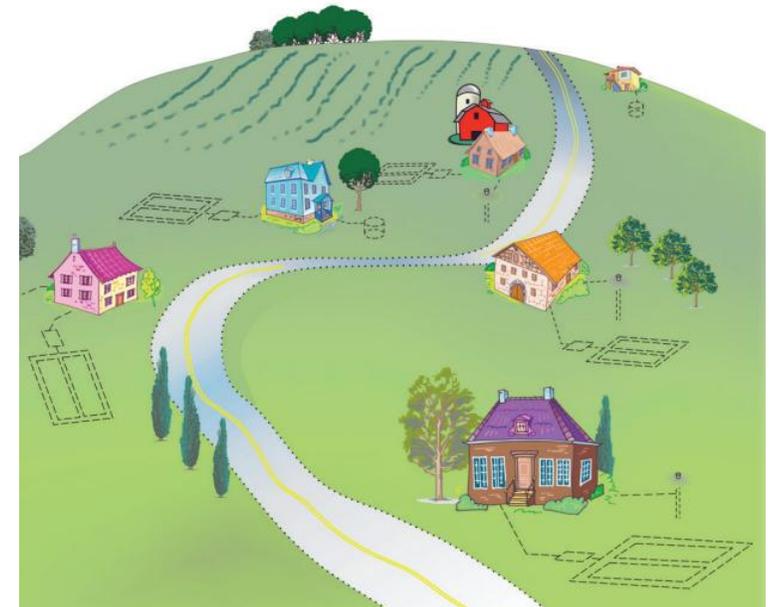
Les IS sont encadrées par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RETEURI – Q2,r.22)

- Date de l'entrée en vigueur de ce règlement pour tout le Québec : 1981
- Responsabilités du citoyen :
 - Effectuer l'entretien de son système
 - Faire vidanger sa fosse aux 2 ou 4 ans, selon l'usage du bâtiment (saisonnier ou permanent)

GUIDE TECHNIQUE

TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Édition de janvier 2009
Version révisée mars 2015





Règlement sur les preuves de vidanges

- Entrée en vigueur février 2025
 - Transmettre une preuve de vidange à la Ville avant le 1er décembre de l'année où la vidange de sa fosse doit être effectuée, selon les exigences du RETEURI (aux 2 ou 4 ans).
 - Déclaration en ligne, par courriel, par la poste ou aux bureaux de quartier.
 - Plusieurs moyens de communication
 - Publicité Facebook
 - Bulletin de quartier
 - Lettre

<https://www.rouyn-noranda.ca/citoyens/environnement/installations-septiques>



QUESTIONS?



Programme de soutien aux associations de riverains

- Annoncé en mars 2024
 - Programme spécifique pour les associations de riverains
 - Objectif: permettre la réalisation de projets identifiés dans les PDE et contribuant à la protection et la mise en valeur des lacs du territoire.
 - Enveloppe totale de 15 000 \$
 - Maximum de 5 000 \$/projet et max 80% du coût total du projet
 - Pas de date limite pour déposer une demande
 - Le projet doit être terminé au 1^{er} décembre (reddition de compte)
 - Prévoir un délai pour le traitement de la demande (analyse et dépôt au conseil municipal pour décision).

<https://www.rouyn-noranda.ca/citoyens/environnement/lacs-et-cours-deau#programme-de-soutien-aux-associations-de-riverains>